

TINCO'infos

Année 2001

Numéro 6 -

CREATION D'UNE CLASSE

L'augmentation sensible des effectifs a permis l'ouverture d'une classe maternelle le 08 septembre dernier.

Madame HONORE, professeur des écoles, a été nommée sur le poste.

L'école compte désormais 5 classes : 2 classes maternelles et 3 classes primaires :

- Petite Section : Madame HONORE (25 élèves)
- Moyenne et Grande Section : Madame PIPON (19 élèves)
- Cours Préparatoire : Monsieur DESFORGES (25 élèves)
- Cours Élémentaire 1ère et 2ème année : Madame POULAIN (16 élèves)
- Cours Moyen 1ère et 2ème année : Madame LAVERHNE, directrice (23 élèves)

Mlle Magali REGNAUT assure le service d'A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour les deux classes maternelles. Son travail consiste à préparer, à mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux élèves de ces classes.

La nouvelle classe est provisoirement installée à côté des classes primaires.

GARDERIE, RESTAURATION SCOLAIRE

- Le service de garderie, assuré par Mlle Christine DUPONT, fonctionne les lundi, mardi, jeudi & vendredi de 7 h 30 à 8 h 50 et de 17 h 00 à 18 h 30.

- Le service de restauration scolaire fonctionne les mêmes jours de 12 h 00 à 13 h 50.

Le restaurant "LE CHAMBORD" à SAVY-BERLETTE livre les repas dans la matinée. Ils sont servis aux enfants par Mlle Christine DUPONT et Mme Danièle LEUWERS. Quinze à vingt enfants fréquentent régulièrement la cantine scolaire. Les menus proposés pour la semaine peuvent être consultés en Mairie.

FETE DE NOEL DE L'ECOLE

Elle aura lieu le **vendredi 14 décembre à 19 heures** à la salle polyvalente.

La Chorale des enfants de l'école animera la première partie, le clown ZIGMUS

divertira petits et grands en seconde partie.

Un goûter sera offert par la Municipalité.

Le PERE NOEL distribuera ensuite les friandises.

PROJET D'EXTENSION ET DE RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

La Municipalité envisage la rénovation des classes primaires actuelles ainsi que la construction de nouveaux bâtiments. Ces nouveaux locaux seront bâtis dans le prolongement du bloc cantine-garderie.

Ce nouvel espace est plus particulièrement destiné à l'accueil des élèves des classes maternelles.

A court terme, les plans seront consultables en Mairie.

Les préfabriqués, rendus libres d'occupation, seront utilisés, d'une part pour l'implantation d'un centre multi-médias et d'autre part pour les différents services liés au Contrat Petite Enfance. Ces deux nouveaux services seront mis en place en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Atrébatie.

Le centre multi-médias, prochainement fonctionnel (en janvier 2002), sera installé provisoirement en mairie ainsi qu'au deuxième étage de l'ancienne maison commune. Il sera animé par un emploi-jeune : les informations relatives à son fonctionnement vous seront communiquées en temps utile.

DUCASSE COMMUNALE

La municipalité remercie toutes les personnes bénévoles, membres ou non d'une association, qui ont participé à l'animation de la ducasse. Les diverses manifestations sportives, le défilé, les soirées dansantes ne pourraient avoir lieu sans la volonté et le dévouement de ces personnes.

En cette année anniversaire du centenaire de la loi 1901, relative aux contrats d'associations, il est nécessaire de rappeler le rôle important tenu par les associations sportives, culturelles ou sociales. Créatrices de liens sociaux, espaces d'apprentissage et d'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté, elles concourent à animer, dynamiser les communes dans un esprit de solidarité. Elles effectuent un travail souvent ingrat, qui n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Reconnaître le dévouement anonyme de ces personnes, c'est les encourager à maintenir leur engagement.

ORDURES MENAGERES

La commune de TINCQUES a voté son retrait du SIVOM de PERNES-EN-ARTOIS : celui-ci perdra la compétence "ordure ménagères" à compter du 1er janvier 2002.

Le Syndicat Mixte du Ternois assurera donc l'enlèvement des ordures ménagères. La municipalité signera avec cette instance une convention annuelle. Ce dispositif souple lui permettra de rejoindre la Communauté de Communes de l'Atrébatie dès que la compétence "ordures Ménagères" (votée lors de la séance du 26 septembre 2001) sera effective.

Le syndicat mixte procède déjà au ramassage de la poubelle à couvercle jaune (tri

sélectif), des encombrants (2 fois par an), du verre (containers du village et des deux hameaux).

RAPPEL : Le verre doit être déposé directement dans le container prévu à cet effet. La saturation d'un container ne doit pas entraîner de dépôt sauvage à proximité. Il y va de la sécurité de chacun, en particulier des enfants. Les sept containers implantés dans la commune permettent d'éviter ces désordres.

La Mairie a par ailleurs sollicité la possibilité de pouvoir accéder à la déchetterie de BAILLEUL-AUX-CORNAILLES.

TROTTINETTE : service petite enfance de l'ATREBATIE

Dans le cadre de ce service, un atelier gratuit animé par Madame Sylvie VAILLANT, sera mis en place dès janvier 2002, le jeudi matin à la salle polyvalente de TINCQUES.

Ce temps de rencontre est destiné aux enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistantes maternelles). Il favorise les échanges et la relation adulte /enfant autour des différentes activités proposées. Ce moment participe à l'éveil sensible, moteur et intellectuel de l'enfant.

CARTE COMMUNALE

Une carte communale est en cours d'élaboration et devrait être opérationnelle au printemps prochain. Elle est la conséquence de la récente loi SRU (loi de Solidarité et de Renouveau Urbain) qui apporte des modifications à de nombreuses dispositions relatives à l'urbanisme. L'objectif vise à limiter l'extension urbaine afin de favoriser un développement durable des zones d'habitat tout en assurant la préservation des espaces naturels et agricoles.

La carte communale est un document d'urbanisme permanent qui suspend la règle de constructibilité limitée en permettant aux petites communes d'être dotées du pouvoir de décision pour délivrer les documents d'urbanisme.

Elle comprend deux parties (un rapport et un document graphique)

⇒ Le rapport est un diagnostic (prévisions économiques et démographiques, état initial du site, choix des secteurs où les constructions seront autorisées), effectué par un cabinet spécialisé.

⇒ Le document graphique délimite ces secteurs ainsi que ceux où les constructions existantes peuvent être adaptées, réhabilitées ou vendues, des équipements collectifs ou des constructions à vocation agricole autorisés.

La carte communale est soumise à enquête publique et à la délibération du Conseil Municipal. Elle doit également être approuvée par le préfet.

BATIMENTS COMMUNAUX

Certains bâtiments communaux (salle polyvalente, vestiaires du terrain de football, halle des sports) ont récemment fait l'objet de dégradations importantes.

Ces actes d'incivilité qui traduisent le non respect des biens de la collectivité, sont inadmissibles. Chacun de nous est concerné et doit veiller à ce qu'ils ne se banalisent pas.

La Municipalité fait savoir qu'elle a déposé plainte à la gendarmerie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS.

Toute personne prise en flagrant délit se verra poursuivie en justice.

RETRAITE DES SALARIES DE LA SECURITE SOCIALE

Pour faciliter les démarches administratives liées à la demande de retraite, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord-Picardie (C.R.A.M) met à votre disposition des conseillers retraite.

Leur rôle consiste à vous aider à régulariser votre carrière de cotisant à 58 ans au plus tard, et à vous inviter à déposer votre demande 6 mois avant son point de départ pour éviter une éventuelle rupture de ressources.

C'est ainsi que vous pouvez, si vous le souhaitez, solliciter un rendez-vous auprès de

Monsieur Christian DUMUR
Conseiller retraite
⇒06.08.97.88.90

qui pourra, le cas échéant, vous recevoir en Mairie d'AUBIGNY-EN-ARTOIS.

EXPLOITATION D'UN ELEVAGE PORCIN

En exécution du livre V - titre 1er du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 22 novembre 2001, **une enquête publique sera ouverte pendant un mois (du lundi 7 janvier au vendredi 8 février 2002 inclus)** sur la demande d'exploitation d'un élevage porcin présentée par la SCEA du vieux calvaire (M. Philippe BOITEL & Mme Régine LAGALLE)

Un dossier relatif à ce projet est consultable en Mairie de TINCQUES.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sur ledit projet sont invitées soit à les adresser par écrit, soit à les transmettre ou à les formuler à M. Henri UYTTERHAEGHE, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences en Mairie de TINCQUES les :

(Lundi 7 janvier 2002 (09 h 00 - 12 h 00)
(Lundi 14 janvier 2002 (09 h 00 - 12 h 00)
(Lundi 21 janvier 2002 (09 h 00 - 12 h 00)
(Lundi 28 janvier 2002 (09 h 00 - 12 h 00)
(Vendredi 8 février 2002 (14 h 30 - 17 h 30)